

**Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat
Couveuse d'entreprises à l'essai Anabase
Avenant n°1 à la convention du 28 septembre 2009**

Entre, d'une part,

- **La Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat**, représentée par sa Présidente, Madame Michèle Cohadon-Brieff, domiciliée 9 rue Darbon à Bordeaux 33300, dûment habilité aux présentes par décision de l'assemblée générale du ,

et, d'autre part,

- **la Communauté Urbaine de Bordeaux**, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° du 2011 et domiciliée Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex.

Vu la délibération n° 2009/0416 du Conseil de Communauté du 26 juin 2009 approuvant le plan d'actions 2009 de la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat et l'allocation d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour le portage du projet couveuse d'entreprises à l'essai Anabase,

Vu la convention en date du 28 septembre 2009 passée entre la Communauté Urbaine et la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat,

Considérant le programme d'actions réalisé par la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat en 2009,

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 :

L'article 5 intitulé « Modalités de versement de la subvention », relatif au versement du solde est modifié comme suit :

Pour 2009, le versement du solde de la subvention est de 1 000 €.

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

La Présidente de l'Association
M.I.E.

Pour le Président de la Communauté Urbaine
et par délégation,
le Vice-Président,

Michèle COHADON-BRIEFF

Franck Maurras